

BlueSolutions

INITIEE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE BLUE SOLUTIONS



Le présent document relatif aux autres informations de Blue Solutions a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 4 juillet 2017, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n°2006-07 relative aux offres publiques. Ce document a été établi sous la responsabilité de Blue Solutions.

Le présent document d'information complète la note en réponse visée par l'AMF le 4 juillet 2017 sous le visa n°17-327, relative à l'offre publique d'achat simplifiée par la société Bolloré sur les actions de Blue Solutions (la « **Note en Réponse** »).

Des exemplaires du présent document ainsi que de la Note en Réponse sont disponibles sur les sites Internet de Blue Solutions (www.blue-solutions.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de Blue Solutions (Odet, 29500 – Ergué-Gabéric).

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Table des Matières

1.	RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	4
2.1	Informations relatives à la situation comptable et financière de la Société	4
2.2	Renseignements généraux concernant le capital de la Société.....	4
2.3	Renseignements généraux concernant l'actionnariat de la Société.....	4
3.	INFORMATIONS RELATIVES AUX EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE	5
3.1	Investissements	5
3.2	Litiges	5
3.3	Assemblée générale des actionnaires de Blue Solutions.....	5
3.4	Composition du conseil d'administration de Blue Solutions à l'issue de l'assemblée générale du 1 ^{er} juin 2017.....	5
3.5	Communiqués de presse.....	5
3.5.1	Communiqué de presse du 4 mai 2017	6
3.5.2	Communiqué de presse du 9 mai 2017	6
3.5.3	Communiqué de presse du 12 mai 2017	7
3.5.4	Communiqué de presse du 12 juin 2017	7
4.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	9

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1, 1° du règlement général de l'AMF (« **RGAMF** »), la société Bolloré, société anonyme au capital de 466.875.692,96 euros, dont le siège social est situé à Odet, 29500 – Ergué-Gabéric, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 055 804 124 (« **Bolloré** » ou l'« **Initiateur** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Blue Solutions, société anonyme au capital de 144.191.580 euros, dont le siège social est situé à Odet, 29500 – Ergué-Gabéric, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 421 090 051 (« **Blue Solutions** » ou la « **Société** »), et dont les actions admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0011592104, mnémonique « **BLUE** », d'acquérir la totalité de leurs actions Blue Solutions dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée décrite ci-après (l'« **Offre** »).

Le prix de l'Offre est de 17 euros par action Blue Solutions, payable exclusivement en numéraire (le « **Prix de l'Offre** »).

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du RGAMF et sera ouverte pour une durée d'au moins dix jours de négociation.

L'Offre porte sur la totalité des actions existantes Blue Solutions non détenues, directement ou indirectement, seul ou de concert, par l'Initiateur, soit un nombre total maximum de 3.171.714 actions de la Société, représentant environ 11,00% du capital et 5,83% des droits de vote, déterminé comme suit :

Actions existantes	28.838.316
<i>moins</i> actions détenues par l'Initiateur	20.532.875
<i>moins</i> actions détenues par Bolloré Participations	5.133.222
<i>moins</i> actions détenues par les autres sociétés du Groupe Bolloré	5
<i>moins</i> actions détenues par M. Vincent Bolloré	500
Total des actions visées par l'Offre	3.171.714

Par ailleurs, il est indiqué que les actions gratuites (en ce compris les actions de performance) de la Société attribuées les 8 janvier et 7 avril 2014¹ qui représentent un nombre égal à 353.500 actions Blue Solutions à émettre, seront encore en phase d'acquisition à la date de clôture de l'Offre et ne sont, en conséquence, pas visées par l'Offre.

Il n'existe pas d'autres titres de capital ou instruments financiers pouvant donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de Blue Solutions.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du RGAMF, l'Offre est présentée par BNP Paribas et Natixis (ci-après les « **Etablissements Présentateurs** »), qui garantissent la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur relatifs à l'Offre.

Les conditions financières de l'Offre ont fait l'objet d'un examen par le cabinet Associés en Finance, désigné en qualité d'expert indépendant, dont le rapport est reproduit dans la Note en Réponse.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la Note en Réponse.

¹ Dans le cadre de l'autorisation du conseil d'administration de la Société du 7 janvier 2014, utilisant partiellement l'autorisation qui lui a été octroyée par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 30 août 2013.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de Blue Solutions figurent dans le Document de Référence 2016 de Blue Solutions et sont incorporées par référence dans le présent document.

Le Document de Référence 2016 est disponible en version électronique sur les sites Internet de Blue Solutions (www.blue-solutions.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Il peut être obtenu sans frais auprès de Blue Solutions (Odet – 29500 Ergué Gabéric).

2.1 Informations relatives à la situation comptable et financière de la Société

Les comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2016, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence.

2.2 Renseignements généraux concernant le capital de la Société

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 144.191.580 euros, divisé en 28.838.316 actions d'une valeur nominale de 5 euros chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie, et le nombre de droits de vote théoriques s'établissait à 54.508.947.

2.3 Renseignements généraux concernant l'actionnariat de la Société

A la connaissance de la Société, selon les dernières informations sur les franchissements de seuils communiquées et les déclarations d'opérations en période de préoffre, le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée	Pourcentage des droits de vote exerçables en assemblée
Bolloré SA	20.532.875	71,20%	41.065.750	75,34%
Bolloré Participations ²	5.133.222	17,80%	10.266.444	18,83%
Compagnie de Guilvinec ³	1	0,00%	2	0,00%
Compagnie de Port-Manech ⁴	1	0,00%	2	0,00%
Financière de Cézembre ⁵	1	0,00%	2	0,00%
SOCOTAB ⁶	1	0,00%	2	0,00%
SOFIPROM ⁷	1	0,00%	2	0,00%
<i>Total Groupe Bolloré</i>	25.666.102	89,00%	51.332.204	94,17%
M. Vincent Bolloré	500	0,00%	1.000	0,00%
<i>Total Groupe Bolloré et M Vincent Bolloré</i>	25.666.602	89,00%	51.333.204	94,17%
Oddo Meriten Asset Management ⁸	877.882	3,04%	877.882	1,61%
Autres	2.293.832	7,95%	2.297.861	4,22%
Total	28.838.316	100%	54.508.947	100%

² Société détenant, directement et indirectement, 64,21% du capital et 75,44% des droits de vote exerçables en assemblée de Bolloré SA.

³ Filiale à 100% du Groupe Bolloré.

⁴ Filiale à 100% du Groupe Bolloré.

⁵ Filiale à 99,35% du Groupe Bolloré.

⁶ Société de Culture des Tabacs et Plantations Industrielles (SOCOTAB), filiale à 99,50% du Groupe Bolloré.

⁷ Filiale à 100% du Groupe Bolloré.

⁸ Source : dernière déclaration des achats et des ventes effectués par Oddo Meriten Asset Management (AMF, 26 juin 2017, n°217C1343).

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE

3.1 Investissements

Les investissements réalisés par Blue Solutions à la date du présent document font l'objet d'une description détaillée à la section 5.2 du Document de Référence 2016 de Blue Solutions (p. 33).

A ce jour, il n'existe pas d'autres investissements significatifs que compte réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels des engagements fermes auraient déjà été pris.

3.2 Litiges

A la connaissance de Blue Solutions, il n'existe pas de litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du groupe, autres que ceux décrits à la section 4.6.6 du Document de Référence 2016 de Blue Solutions (p. 30).

3.3 Assemblée générale des actionnaires de Blue Solutions

L'assemblée générale des actionnaires de Blue Solutions s'est tenue le 1^{er} juin 2017 et l'ensemble des résolutions présentées à l'ordre du jour ont été adoptées. Ces résolutions étaient les suivantes :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2016 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions et engagements réglementés ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Sébastien Bolloré ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Vincent Bolloré, Président du Conseil d'administration ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Gilles Alix, Directeur général ;
- Pouvoirs pour les formalités.

3.4 Composition du conseil d'administration de Blue Solutions à l'issue de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2017

- Vincent Bolloré (Président du conseil d'administration) ;
- Didier Marginèdes (Vice-président du conseil d'administration) ;
- Cyrille Bolloré ;
- Marie Bolloré ;
- Sébastien Bolloré ;
- Virginie Courtin* ;
- Valérie Hortefeux* ;
- Jean-Louis Milin* ;
- Martine Studer.

* Administrateurs indépendants

3.5 Communiqués de presse

Blue Solutions publie ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet (www.blue-solutions.com).

Les communiqués de presse dont des extraits sont reproduits ci-dessous ont été publiés depuis la publication du Document de Référence 2016 de Blue Solutions. L'intégralité des communiqués sont disponibles sur le site Internet de Blue Solutions (www.blue-solutions.com).

3.5.1 Communiqué de presse du 4 mai 2017

« Le Groupe Bolloré rappelle son engagement dans la voiture électrique »

Le Groupe Bolloré tient à rappeler son engagement dans le secteur de la mobilité électrique, dans les voitures électriques à destination des particuliers et des entreprises, au même titre que dans l'autopartage, les bus et autres applications liées à la batterie Lithium Métal Polymère (LMP®).

La batterie LMP® est une technologie unique au monde conçue et produite par Blue Solutions. Sa conception tout solide et l'absence de solvant lui confèrent un niveau élevé de sécurité, de cyclabilité et de performance. Sa fiabilité et sa robustesse ont par ailleurs été prouvées grâce à Autolib', 1er service d'autopartage électrique au monde.

Fort de cette technologie, le Groupe Bolloré a décidé de poursuivre son engagement dans la mobilité électrique en développant de nouveaux systèmes d'autopartage en France et à travers le monde, en produisant des bus de 6 et 12 mètres mais également en proposant ses voitures de la gamme Bluecar aux particuliers, entreprises et collectivités.

Depuis 2014, le Groupe Bolloré a développé des accords de coopération industrielle et des partenariats stratégiques avec les groupes Renault et PSA. Les Bluesummer, cabriolets électriques du Groupe Bolloré, ont été fabriquées dans les usines PSA de Rennes jusqu'à fin 2015, avant de laisser place à la E-MEHARI, véhicule Citroën doté de la batterie LMP®, technologie du Groupe Bolloré.

Blue Solutions et le Groupe Bolloré ont la volonté de poursuivre leur engagement dans la mobilité électrique en continuant de proposer et de développer des solutions variées (voitures, bus, autopartage, etc.). A ce jour plus de 6 500 Bluecar sont en circulation et ont su susciter l'intérêt de groupes tels qu'Elia, Schindler, Metro Cash and Carry, Darty, etc.

Une version optimisée des fonctionnalités et équipements de la Bluecar devrait par ailleurs être proposée prochainement. »

3.5.2 Communiqué de presse du 9 mai 2017

« Bluely et Bluecub optimisent leurs systèmes de réservation grâce à la RésaPOP ! »

*Présents dans les métropoles de Lyon et Bordeaux depuis plus de 3 ans, Bluely et Bluecub, services d'autopartage de véhicules électriques du Groupe Bolloré, ne cessent d'évoluer pour répondre aux besoins de leurs utilisateurs. Leur dernière nouveauté : la **RésaPOP**, nouvelle fonctionnalité de l'application basée sur un système de file d'attente virtuelle pour la réservation de places et/ou voitures.*

Lancés par le Groupe Bolloré en octobre 2013 et en janvier 2014, Bluely et Bluecub offrent une réponse aux problématiques actuelles des métropoles : pollution de l'air, stationnement limité, densité du trafic urbain, etc., grâce à leurs 500 véhicules en libre-service et 900 bornes de charge. Ils permettent par ailleurs d'apporter une nouvelle solution de mobilité aux habitants en proposant un service pratique, simple et éco-citoyen.

Désireux de satisfaire leurs clients, Bluely et Bluecub n'ont cessé d'optimiser leurs services avec, notamment, le développement de leurs gammes de véhicules électriques (Bluecar, Twizy et C-Zéro) et la création d'une offre « Jeunes » 18-25 ans.

La réservation, atout majeur et sans surcoût du service, profite de la nouvelle fonctionnalité RésaPOP qui permet de choisir les stations sans disponibilité et profiter d'une voiture ou d'une place dès qu'elle se libère. Le système, qui fonctionne sur le principe de file d'attente, averti immédiatement le client : un vrai plus pour l'utilisateur qui reçoit instantanément la confirmation de sa réservation !

« L'un des atouts majeurs des services d'autopartage Bluely et Bluecub est la possibilité de réserver sa place et/ou son véhicule en toute simplicité ; la RésaPOP va encore plus loin dans ce sens et permet aux utilisateurs d'améliorer leurs options de mobilité », explique François-Xavier Gardère, Directeur de Bluely et Bluecub. « Le lancement de la RésaPOP pour Autolib', depuis février, et pour Bluely, depuis mi-avril, est un succès. Je pense qu'il en sera de même pour Bluecub, cette nouvelle fonctionnalité présente un réel avantage en termes de mobilité. »

<u>Bluely en quelques chiffres :</u> • 300 véhicules électriques • 500 bornes • 100 stations • + 260 000 locations	<u>Bluecub en quelques chiffres :</u> • 200 véhicules électriques • 380 bornes • 76 stations • 150 000 locations
--	--

»

3.5.3 Communiqué de presse du 12 mai 2017

Ce communiqué est reproduit en intégralité en Annexe.

3.5.4 Communiqué de presse du 12 juin 2017

« BlueLA, le nouveau service d'autopartage électrique du Groupe Bolloré à Los Angeles inaugure sa première station

LOS ANGELES – Le maire de Los Angeles, Eric Garcetti, a inauguré, vendredi 9 juin, la 1ère station de démonstration du futur système d'autopartage de voitures électriques, baptisé BlueLA. Il s'agit du plus grand programme aux Etats-Unis qui vise principalement les quartiers en développement. BlueLA, filiale du Groupe Bolloré qui opérera le service, et le département des Transports de Los Angeles, ont établi un partenariat destiné à déployer 100 voitures électriques et 200 bornes de charge à compter de cette année.

En attendant que le service soit lancé fin 2017, la station BlueLA, inaugurée vendredi dernier, permettra de sensibiliser le public aux véhicules électriques. BlueLA sera disponible dans les quartiers de Westlake, Pico Union, Koreatown, Echo Park et Downtown. L'objectif est d'encourager l'utilisation de véhicules électriques en facilitant l'accès à un moyen de transport à la fois pratique et abordable et d'apporter de nouvelles solutions de mobilité aux habitants concernés.

Le projet est financé en partie par une subvention de California Climate Investments (CCI) de 1,7 million de dollars, un programme de l'Etat de Californie visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à renforcer l'économie et à améliorer la santé publique, notamment pour les personnes les plus nécessiteuses. L'essentiel du financement est assuré par BlueLA, filiale du Groupe Bolloré, qui investira 7 millions de dollars à Los Angeles dans le cadre de ce programme.

“Cet investissement permet à l'Etat de Californie de remplir ses promesses dans la lutte pour le climat”, explique Hector de la Torre, membre du California Air Resources Board. “Ce programme permettra d'écrire un nouveau chapitre pour la ville de Los Angeles, en implantant des voitures électriques au sein des quartiers qui en ont le plus besoin, et en offrant aux familles un moyen de transport zéro émission permettant de réduire les gaz à effet de serre et d'aider à lutter contre la pollution. »

Depuis ses premiers pas sur le marché de l'autopartage, le Groupe Bolloré a prouvé sa fiabilité en développant de nouveaux services dans de grandes villes européennes (dont Lyon, Bordeaux et Turin) et américaines avec le lancement, en 2015, du tout premier service d'autopartage de véhicules électriques des États-Unis, Blueindy.

A ce jour, le Groupe a déployé près de 5 000 Bluecar équipées de batteries LMP® (Lithium Métal Polymère) dans le cadre de ses services d'autopartage en France et l'international.

En plus de BlueLA, le Groupe devrait poursuivre son déploiement à Londres avec Bluecity et pour la première fois en Asie à Singapour avec BlueSG. Grâce à la diversité de ses applications, Blue Solutions établit des partenariats avec de nombreuses villes et régions du monde afin de mettre en oeuvre des stratégies de « ville intelligente ».

« Au-delà de la réduction de la pollution de l'air, le service d'autopartage électrique BlueLA donnera finalement l'accès aux véhicules électriques – généralement trop chers pour les acheteurs à faibles revenus – aux communautés qui n'auront pas l'opportunité d'en bénéficier avant plusieurs années », explique Eric Garcetti, maire de Los Angeles. « Proposant une alternative à l'acquisition d'une voiture, le service d'autopartage permettra de retirer 1 000 voitures personnelles de la circulation, réduisant ainsi les embouteillages et les problèmes de stationnement dans les zones concernées. C'est un projet gagnant-gagnant pour ces quartiers. »

« Nous nous tenons aux côtés de la ville dans ses efforts environnementaux en mettant l'accent sur le caractère abordable du service, permettant ainsi de rendre la mobilité électrique accessible aux populations jusque-là mal desservies », déclare Marie Bolloré, directrice générale des applications mobilité électrique Blue Solutions. « BlueLA est un challenge pour le Groupe Bolloré mais également une nouvelle opportunité de démontrer la fiabilité de notre batterie LMP®, technologie unique du Groupe Bolloré, se trouvant au coeur de nos véhicules en autopartage à travers le monde. » »

4. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 juillet 2017, qui incorpore par référence le document de référence de Blue Solutions déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2017 sous le numéro D.17-0455, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Bolloré et visant les actions de la société Blue Solutions.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Gilles Alix
Directeur général de Blue Solutions

Annexe
Communiqué de presse de Blue Solutions du 12 mai 2017

Information financière du 1^{er} trimestre 2017

Le 12 mai 2017

- **Confirmation de l'offre publique d'achat simplifiée de Bolloré aux actionnaires de Blue Solutions au prix de 17 € par action, nomination d'un expert indépendant**
- **Finalisation des accords avec Bolloré**
- **Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2017 : 19,5 millions d'euros, -38 %**

1. Finalisation des accords avec Bolloré, confirmation de l'offre publique d'achat simplifiée de Bolloré aux actionnaires de Blue Solutions au prix de 17 € par action et nomination d'un expert indépendant

Le 23 mars 2017, le Conseil d'administration de Blue Solutions a pris la décision de ne pas exercer les options d'achat dont il disposait sur le périmètre Blue Applications jusqu'à leur date d'échéance, soit le 30 juin 2018, considérant que les investissements restant à engager dans celui-ci sont encore très significatifs et préférant concentrer les efforts de Blue Solutions sur l'amélioration de la technologie de la batterie.

A la suite de cette décision, les Conseils d'administration de Blue Solutions et de Bolloré ont décidé de se rapprocher pour travailler ensemble sur les objectifs suivants :

- mettre en place une nouvelle fenêtre d'exercice des options ;
- revoir les termes du contrat d'approvisionnement de batteries comme celui-ci l'autorise ;
- établir un nouveau contrat de financement de Blue Solutions par Bolloré, l'engagement précédent ayant pris fin en juin 2016.

Réunis les 11 et 12 mai 2017, les Conseils d'administration des sociétés Bolloré, Blue Solutions, Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois ont approuvé les accords issus de ces discussions. Ces accords prévoient :

- la mise en place d'une nouvelle fenêtre d'exercice des sept options d'achat dont bénéficiait Blue Solutions désormais exerçables entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2020 ;
- un engagement de Bolloré d'assurer le financement de Blue Solutions jusqu'au 30 juin 2020 ;
- la résiliation du contrat d'approvisionnement de batteries existant entre Blue Solutions et Bluecar
- la mise en place d'un nouveau contrat d'approvisionnement de batteries Blue Solutions avec Bluecar plus long (jusqu'au 31 décembre 2025), étendu à Blue Storage et Bluebus, intégrant un décalage des volumes et une révision des prix contractuels pour suivre l'évolution escomptée du marché.

Le cabinet Sorgem a validé le caractère équilibré de cette renégociation.

Dans ce cadre et comme annoncé le 23 mars 2017, le conseil d'administration de Bolloré réuni le 11 mai 2017 a confirmé le dépôt courant juin 2017 d'une offre publique d'achat simplifiée visant les titres Blue Solutions au prix de 17 euros par action. Le Conseil d'administration de Blue Solutions, qui s'est réuni le 12 mai 2017 a mandaté un

expert indépendant en la personne du cabinet Associés en Finance afin qu'il se prononce sur l'équité de l'offre faite par Bolloré aux actionnaires de Blue Solutions.

Les actionnaires qui décideraient de ne pas apporter à cette offre pour continuer d'accompagner Blue Solutions se verront offrir une seconde fenêtre de sortie après la publication des comptes de l'exercice 2019, si la moyenne des cours de bourse de l'action Blue Solutions pendant une période de référence s'avère inférieure à 17 €. En pareil cas, Bolloré déposera une nouvelle offre publique aux mêmes conditions de prix que la première. Cet engagement sera précisé dans la note d'information de la première offre publique.

2. Chiffre d'affaires au 1^{er} trimestre 2017

Blue Solutions a vendu 444 batteries contre 684 batteries à fin mars 2016, représentant un chiffre d'affaires de Blue Solutions de 19,5 millions d'euros à fin mars 2017 contre 31,2 millions d'euros au premier trimestre 2016.

Blue Solutions s'est concentré sur la production de batteries destinées aux bus six mètres et douze mètres, notamment dans le cadre des livraisons à la RATP et à la Métropole de Rennes. La production de voitures a été plus faible entraînant moins de ventes de batteries, le nombre de voitures dans les services d'autopartage étant plus raisonnable.

Par ailleurs, Blue Solutions continue à se concentrer sur l'accroissement de la densité, de la cyclabilité ainsi que sur la réduction de la température de fonctionnement de ses batteries. Dans ce cadre, la société a récemment acquis Capacitor Sciences, entreprise implantée en Californie et dont les travaux de recherche et développement contribueront à ces objectifs d'amélioration des performances.

Évolution du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2017	2016 (1)	2016	Croissance publiée	Croissance organique
Blue Solutions	19,5	31,3	31,2	(37,6%)	(37,7%)

(1) à périmètre et change constants